

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 213

Artikel: Une fameuse blonde
Autor: DesTourelles, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251504>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion qui se perpétue; l'emplacement du Creux était occupé par une immense forêt à laquelle on mit le feu, de là le nom de *Creux-des-Enfers*.

D'autres colons vinrent s'établir sur les terres de l'abbaye de Bellelay et donnèrent naissance au village des Genevez. Des bourgeois de Genève, forcés de quitter leur patrie, en 1307, vinrent s'établir, au nombre de 45 familles, au Val-de-Ruz et fondèrent les *Hauts-Genevez* et les *Genevez-sur-Coffrane* et y restèrent malgré l'amnistie proclamée un an après la prise de leur ville natale par les Savoyards. Du Val-de-Ruz ils émigrèrent sur le territoire de l'abbaye de Bellelay, dans le Val de la Rouge Eau où ils posèrent les fondements du village actuel qui conserva le nom des Genevez. On retrouve des traces d'origine genevoise dans la ressemblance avec des noms genevois ou savoyards de noms de localités appartenant aux Genevez, de noms de familles, ainsi que le caractère, les mœurs des habitants. Le patois même des Genevois ressemble à celui de Genève ou des bords du Léman. Plusieurs noms de famille des Genevez sont communs avec ceux de Genève : les *Maillard*, les *Nicol*, les *Voirol*, les *Jourdain* etc...¹⁾

L'abbaye de Bellelay possédait de vastes terres incultes et elle cherchait à les coloniser. Il était de son intérêt d'y attirer des colons actifs et intelligents par des promesses et des franchises. Sur la demande de l'abbé et du couvent de Bellelay, l'évêque de Bâle, Henry d'Isny, par une charte de Golmar du 26 février 1284, déclara qu'il entendait maintenir et favoriser les étrangers qui viendraient s'établir sur les terres du couvent et les affranchir de toute espèce de servitude. Il réserva seulement que toutes les années chaque famille payerait à l'évêque un chapon ou une émine d'avoine et lui devrait le service militaire²⁾. Ce sont ces franchises qui attirèrent ces familles genevoises sur les terres de Bellelay. Peu après leur arrivée, l'évêque de Bâle, Othon de Grandson confirma, le 3 juillet 1307, la charte d'affranchissement d'Henri d'Isny³⁾.

1) L. Dufour, les origines genevoises.

2) Trouillat, II. 390.

3) Cautulaire de Belielay, p. 375.

Comme toute femme, elle possédait ancré en elle ce besoin de merveilleux, de surnaturel, cette croyance dans la fable si peu en rapport avec l'existence réelle; et comme toute femme non éclairée, inintelligente, elle se sentait incapable de réagir contre quelques paroles menaçantes, mais creuses, contre l'évidence même qui s'étalait à ses yeux.

Les hommes avaient épousé leurs éternels sujets de conversations des récoltes et des impôts.

Quelques-uns, ayant surpris l'heure du départ de leurs voisins pour le marché prochain, projettèrent de partir plutôt qu'eux, afin que leurs marchandises trouvassent acheteurs. Tant pis pour le retardataire!

Les visiteurs se levèrent et endossèrent leur bournus; les femmes rabatirent leurs voiles et évacuèrent le gourbi.

Yamina s'empessa d'éteindre complètement le feu; l'heure du sommeil était arrivée; le gourbi s'endormit, livré à la surveillance des chiens qui rôdaient autour de l'habitation.

Au moindre bruit, Abdallah serait debout, armé: son fusil était à la portée de sa main, près de sa couche.

En 1331, d'autres colons arrivèrent aux Genevez. Ce fut alors en ce temps là que fut bâtie l'église de ce lieu, du côté de Bellelay, et que les vieux actes appellent l'église de Lajoux-Madeleine.

Les Genevez formaient déjà une commune, régie par un maire à la fin du XIV^e siècle. Le 18 juin 1381, se vident un différend entre ce village et l'abbaye de Bellelay. Les gens des Genevez prétendaient avoir le droit de chasser leur bétail sur les paturages du couvent. Celui-ci contestait ce droit et soutenait que les habitants ne pouvaient faire pâture au-delà de certaines limites, sans le consentement de l'Abbé et du couvent de Bellelay. Nycols, maire des Genevez, ayant entendu ces explications déclara qu'il ignorait ces circonstances, et s'engagea sous l'obligation de tous ses biens, à les porter à la connaissance de ses administrés des Genevez⁴⁾.

D'autres colons assainirent des terres légèrement marécageuses, tourbeuses, humides. De là le nom de *Saignelégier*, marais léger ou terre légèrement marécageuse. Cette localité n'est mentionnée pour la première fois qu'en 1382.

D'autres localités ont la même origine que Saignelégier: La *Seigne-Jeanne*, dans la commune de ce village; la *Seigne-es-femmes*, *Outre-Seigne* dans la paroisse du Noirmont, les *Seignes*, dans celle des Breuleux etc... Il est sûr que le village de Saignelégier n'a pas existé avant les grands défrichements du XIV^e siècle. Peu après sa fondation, il y avait déjà une chapelle dédiée à la Ste-Vierge, mais on ignore absolument l'époque de sa fondation. Tout ce que l'on sait à ce sujet, c'est qu'en 1397, le conseil et la commune de Montfacon y fondèrent un autel en l'honneur de St-Nicolas. On trouve aussi les *Cerniers*, les *Cernies*, le *Cerneux*; *Godat*, les *Cerneux-es-Veuls-dessous*, les *Cernenx-es-Veuls-dessus*, le *Cerneux-Joly*, qui désignent des défrichements entourés d'une clôture; les *Esserts*, *Essert-Fallon*, les *Cerlates*, *Chercenay*, lieux d'où les colons ont extirpé les forêts et les broussailles.

Le nom de Chaux, qui appartient à beaucoup de localités, paraît venir de *chaumièvre*, suivant F. de Chambrier ou bien peut

1) Trouillat, IV. 763-768.

VII

En arrivant chez elle, Renée Calvignac, fatiguée par la marche, se laissa tomber dans un fauteuil pour se reposer.

Immédiatement, des pas se firent entendre dans la pièce voisine, qui était le cabinet de l'ingénieur, et la porte du salon de la jeune femme s'ouvrit.

— Enfin, d'où arrives-tu? questionna-t-il.

— Je te le donnerais en cent, mon ami, que tu ne devineras jamais!...

— Oh! Oh! je gagerais que tu viens de soigner quelque infirme ou de débarbouiller quelque petite frimousse qui t'aura plu: ces choses-là t'attirent... Je ne te blâme pas, mon amie; mais il est vraiment regrettable, pour ta charité, que je ne sois pas un vieux retraité perclus de rhumatismes!... A propos, la mère Lamaradin a fait demander des secours pour son enfant malade.

— Qu'as-tu donné?

(La suite prochainement.)

diré forêt, *chod* en celtique, selon Bullet. Cette dernière explication serait la vraie, *chod*, forêt, serait l'origine de toutes ces Chaux. En allemand, le mot holtz, bois revient souvent. On trouve aux Franches-Montagnes, la commune de *Chaux*, le *Chaumont* dans la commune de Saignelégier etc...⁵⁾

1) Selon Bochart, t. III, p. 200. Chaux, chézeaux, une habitation, viendrait de deux mots celtiques, *cæ-sau* qui, joints ensemble, font précisément chézeau, et signifient station, demeure, habitation dans un lieu fermé. Ces noms sont très fréquents dans les pays celtiques. Dans notre Jura, c'est encore le mot qu'on emploie pour désigner l'air d'une maison, on dit: le chésal, le chézau.

(A suivre.)

Une fameuse bonde

— Comment!... Monsieur le curé, un homme comme vous... instruit... savant... et tout... vous n'êtes pas capable d'enlever une bonde!...

— Je l'avoue humblement, mon bon Cornu.

— C'est pourtant pas malin!... Tenez! vous prenez votre maillet... pas un marteau, par exemple, par ce que ça cogne trop sec et que ça peut fendre la douelle...

— Pas possible?...

— Sans doute!... tout le monde sait ça!... Donc vous prenez votre maillet, et vous frappez dans les environs de la bonde, à une distance de trois ou quatre pouces... des grands d'autor... comme ça, vian! vian! vian!... vous voyez déjà la bonde se soulever un peu... alors vous continuez à cogner tout autour en rétrécissant le rond, mais moins fort... pan! pan! pan!... vous apercevez la bonde qui monte, qui monte, qui monte... que c'en est une vrai douceur!... enfin, quand elle est sortie à moitié, vous donnez, tout à côté, un dernier coup, très sec, paf!... et vous n'avez plus qu'à la cueillir comme une marguerite des prés...

— Hélas! je doute fort que vous remportiez un pareil succès avec la mienne...

— Elle fera comme les autres!

— Vous en répondez?

— J'en réponds!

— A ce soir, alors... à huit heures... mais surtout ne dites rien à vos voisins... vous comprenez: ils seraient jaloux!...

— Entendu!... Bonsoir, Monsieur le curé,

— Bonsoir, maître Cornu!...

* * *

Quand le soin fut descendu sur les toits rongés de la Jachère, maître Cornu endossa sa belle bleu que sa bourgeoise lui avait achetée deux mois auparavant pour la saint Vincent, il arborait ensuite sa casquette toute flambant neuve, mit sous son bras un énorme maillet et se dirigea vers la porte.

— Où donc que tu vas?... lui demanda sa femme très intriguée de cette toilette inusitée.

— Par là!... répondit Cornu, qui n'aimait pas à rendre des comptes.

— Et... tu seras longtemps?...

— Ça dépend!

— Et si on me demande où tu es?...

— Tu diras que tu n'en sais rien!

Et là-dessus, le brave homme referma la porte derrière lui, en grommelant:

— Poison de femme!... ça voudrait tout savoir et rien payer!...

* * *

Tout de même, en enfantant l'unique rue de la Jachère, maître Cornu réfléchissait à ce qui lui arrivait...

On a beau en effet être un des plus gros vignerons du pays... avoir un soleil, une demi-douzaine d'arpents qui ne doivent rien à personne... faire partie du conseil municipal... du syndicat agricole... être sergent-major des pompiers, etc... etc..., ça vous fait pourtant quelque chose d'aller chez M. le curé.

D'autant plus qu'il avait bien quelques petits reproches à se faire à l'égard de l'écclesiastique... Non pas qu'il fut hostile à la religion!... oh! pour ça, non!... il avait même voté pour les réparations du presbytère, et il s'était opposé *mordicus* à la suppression du crucifix à l'école.

Mais dame, sa religion se bornait là; et quand le brave homme de curé — un digne prêtre, bien sûr!... — lui avait demandé de faire ses pâques, il avait carrément répondu : Non!

Aussi quelle drôle d'idée il avait eue là, ce curé!... Lui!... faire ses pâques?... mais qu'est-ce que diraient les voisins?... cette grande canaille de Charlot qui lit tous les jours un journal de Paris?... et le vieux Trognaduc, qui est son collègue au conseil municipal?... et Martin?... et Chauvière, son camarade de manille?... et les autres?...

Non!... mais ne le voyez-vous pas là tout seul, à la vue de toute la commune!... s'affichant comme clérical!... laissant supposer qu'il s'est confessé!...

Ah! si la mode y était — comme dans le temps — il ne demanderait pas mieux!... au fond, ça n'était pas l'envie qui lui en manquait...

Enfin, il en serait quitte pour faire sauter la bonde de M. le curé; ça serait une manière de faire oublier son refus...

* * *

Tout en songeant de la sorte, le vigneron était arrivé sur la place de l'église. La masse carrée de la tour se profilait lourdement sur le bleu très sombre de la nuit... Pas une étoile au ciel... un vrai temps de conspirateur.

Personne pour le regarder?... Personne?... Non!... Maître Cornu s'avance vers la porte du presbytère, passe sa main entre les barreaux, soulève le loquet, pousse la barrière, et entre dans le jardin.

Il n'y a pas plus de verrous que ça, chez le curé de la Jachère.

Cornu, qui connaît les êtres, a bien vite fait de traverser le petit enclos. Le voilà tout près de la maison presbytérale... sous les volets passe un mince filet de lumière; on dirait même qu'il y a là plusieurs personnes...

— Allons! se dit le vigneron; M. le curé qui a tant peur de rendre les autres jaloux... il n'y a pas de danger qu'il y ait du monde...

Sur cette pensée, il trappe...

* * *

— Ah! le voilà!... mais, arrive donc!... tu ne pourras pas te dépecher, espèce d'écrevisse?...

Et ce sont des exclamations!... et des rires!... et des plaisanteries!... Mais c'est une vraie assemblée qui est là!...

— Eh bien?... dit M. le curé, vous ne vous attendiez pas à trouver ici tous vos concitoyens, hein? maître Cornu!...

— Pour ça, non!... répond le vigneron.

Et, de fait, ils sont tous là, les électeurs de la Jachère, soixante-sept, bien comptés... Pas un qui manque!... pas même le grand Charlot!... ni Martin!... ni le vieux Trognaduc... tous! tous sont là!... jusqu'à ce garnement de Fursy qui vote si bien les prunes...

Chose assez curieuse, la pièce est entombrée de maillets... il y en a partout, sur la cheminée

sous les chaises, sur les genoux... Il y en a de gros, de courts, de massifs, d'allongés, en chêne, en noyer, en bois blanc... un vrai déballage...

* * *

— Mes chers amis, dit alors le curé de son air bonhomme, à présent que vous êtes tous ici réunis, je puis bien vous dire pourquoi je vous ai fait venir...

— C'est donc pas pour une bonne!... murmure Cornu.

— Attendez!... Depuis trois ans que je suis ici, j'ai appris à vous connaître tous... et à vous aimer... vous êtes de bons travailleurs, des pères de famille honnêtes et sages... Et je me suis dit : Pourquoi donc tous ces braves vigneron de la Jachère qui sont si parfaits citoyens, sont-ils de si mauvais chrétiens?... C'est alors que je suis allé vous trouver les uns après les autres... Fiasco complet!... Pourquoi?... Etais-ce parce que vous étiez des impies!... Nullement! Tous vous parliez avec attendrissement de votre première communion et du vénérable vieillard qui vous l'avait fait faire... Alors, quoi?... D'où venait cette inertie invincible?... Je n'avais pas besoin d'être sorcier pour le deviner, c'était...

Le curé de la Jachère s'arrête pour provoquer un redoublement d'attention; puis, après avoir fait d'un coup d'œil le tour de l'assemblée, il continue :

— C'était parce que vous aviez peur les uns des autres... Dites voir que non!... Alors, j'ai eu la pensée de vous réunir, et de vous dire à tous : Eh bien! comme cela nous allons voir ce que vous pensez au fond du cœur... Commençons par les plus âgés... Voyons, père Trognaduc, voulez-vous faire vos pâques?

— Dame! répondit le vieux en se grattant l'oreille, — si les autres les font...

— Bien! et vous, Charlot?...

— Moi, je ne veux pas faire autrement que tout le monde...

* * *

L'opinion était lancée... Tous répondirent dans les mêmes termes, et, séance tenante, il fut décidé que les soixante-sept pères de famille demeurant à la Jachère renoueraient, cette année-là, les traditions anciennes... Quand la délibération fut finie, maître Cornu demanda :

— A présent, Monsieur le curé, si on allait voir votre tonneau...

— C'est ça, disent les autres, prenons nos maillets!...

— Mes amis, répondit le curé de la Jachère, à présent, mon tonneau est en état... C'était ma paroisse... elle renfermait un excellent vin, mais je n'en pouvais rien tirer à cause d'une coquinerie de bonde que je ne pouvais pas faire sauter... A présent que c'est fait, savez-vous ce que c'était?

— Non! répondirent soixante-sept voix.

— Le respect humain...

— Une fameuse bonde!... dit maître Cornu en mettant son maillet sous son bras.

JEAN DES TOURELLES.

HYGIÈNE SCOLAIRE

INSTRUCTIONS POUR SAUVEGARDER LA SANTÉ DE LA JEUNESSE SCOLAIRE.

B. Soins de propreté corporelle et vêtements.

45. — L'expérience prouve, sans conteste, que les germes de toutes les maladies prospèrent très bien dans la malpropreté, tandis qu'au contraire on les écarte par la propreté.

La propreté et l'ordre en toutes choses, voilà les précieux talismans qui permettent d'obtenir santé et longue vie.

On aura soin, à l'aide de bains fréquents, d'ablutions, et en changeant fréquemment de vêtements, de maintenir la peau qui recouvre le corps de l'enfant en parfait état de propreté. Les ablutions serviront en même temps à augmenter la force de résistance du sujet à l'égard des causes de maladies. Les soins de propreté des pieds ne seront pas négligés.

46. — L'eau à employer pour les bains et les ablutions ne sera ni trop froide ni trop chaude. L'eau très froide ne dissout pas facilement les souillures, l'eau trop chaude amollit la peau et prédispose aux refroidissements.

Les enfants robustes supportent généralement l'eau à une température peu élevée (32-30° C.); pour les faibles elle doit être plus chaude (35-32° C.), car il y aurait du danger à leur soustraire brusquement une notable partie de la chaleur du corps.

47. — Les bains dans les rivières, les étangs et les lacs sont aussi utiles que les bains à domicile, et nous les conseillons également. On se souviendra qu'il ne faut jamais se jeter dans l'eau lorsque le corps est couvert de transpiration, et la peau congestionnée, au moment où l'on ressent des palpitations et surtout peu de temps après avoir pris un repas. Dans ces circonstances l'flux sanguin dirigé vers les organes internes peut facilement produire une paralysie du cœur ou une attaque d'apoplexie. Afin d'éviter pareil accident, il y aura lieu d'humecter préalablement la tête et la nuque au moyen d'eau froide.

48. — Les dents seront soigneusement frottées au moyen d'une brosse à dents pas trop dure, non seulement chaque matin, mais aussi le soir.

49. — Les vêtements de l'enfant doivent être légers et celui-ci doit s'y trouver à l'aise; ils ne doivent entraver ni les mouvements, ni la respiration, ni la digestion. Les vêtements trop chauds rendent délicats; ils favorisent la transpiration, mais si celle-ci s'évapore rapidement, l'enfant est exposé à des refroidissements tout aussi bien que s'il portait des vêtements trop légers. Les enfants dont l'état de nutrition est bon et qui ont beaucoup de mouvement supportent mieux les vêtements légers que les enfants faibles et anémiques.

50. — Parmi les tissus qui servent à confectionner des vêtements la laine est celui qui maintient le mieux le chaud du corps. En l'isolant contre l'air extérieur, la laine protège aussi le corps contre la chaleur extérieure et contre l'humidité. La laine absorbe l'humidité produite par la transpiration; elle ne la laisse toutefois évaporer que lentement, ne soustrait donc pas brusquement de la chaleur au corps et n'expose que peu aux refroidissements. Les tissus qui serrés seront généralement plus chauds que ceux dont la texture est ferme, parce que l'air contenu dans les mailles joue le rôle d'un isolateur.

Les tissus de fil possèdent des propriétés exactement inverses. Les tissus de coton tiennent le milieu entre ceux de laine et ceux de fil.

51. — La tête et le cou seront maintenus frais, les pieds toujours chauds et secs.

52. — De bonnes chaussures sont indispensables pour la mauvaise saison. Si les pieds ont été mouillés, il est nécessaire de changer de chaussures. On ne négligera pas de faire exécuter cette prescription aux enfants qui, en hiver, ne peuvent pas rentrer chez eux à midi.